

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 11 décembre 2014

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public et de la secrétaire-suppléante, Mme Repond.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

M. le Syndic Gérald Cretegy arrivera plus tard.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillers et Conseillères.

8 personnes sont excusées (Mmes Anna Beutler, Valérie Cornaz-Rovelli, Stella Motta Larrivé, Myriam Grandjean et MM. Heinz Beutler, Jérôme Ghedira, Johnny Khamisse, Larry Sarrasin).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau a reçu quatre postulats et une interpellation.

Postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme».

Postulat de M. Jean-Marc Jaquier «Pour la réhabilitation d'une fontaine côté Jura du Temple de Gland».

Postulat de M. Patrick Uebelhart et consorts «Rives ou dérives? Les citoyens n'attendent pas que les poules d'eau aient des dents pour exiger l'ouverture publique du marchepied entre la plage et la parcelle forestière communale 1052 sise en bordure de la Villa Prangins».

Postulat de M. Martial Cosandier et consorts «Pour une meilleure sollicitation de la Commission énergie».

Le président demande aux auteurs s'ils désirent développer leurs postulats séance tenante. Mme Gabriel, MM. Jaquier et Uebelhart répondent par l'affirmative. M. Cosandier n'étant pas encore là, M. Uebelhart signale que M. Cosandier développera aussi son postulat.

Les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

Interpellation de M. Yves Froidevaux «Quel avenir pour notre chaîne de télévision régionale NRTV?».

L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Le président demande à M. Froidevaux s'il désire développer son interpellation séance tenante, celui-ci répond par l'affirmative.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour, selon la convocation du 6 novembre. La numérotation des points en a été ainsi modifiée.

A la suite de notre séance, la Municipalité présentera le résultat de l'enquête de satisfaction auprès de la population au sujet des transports publics.

Comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, elle sera ponctuée par une partie musicale. Au vu des objets à traiter ce soir, cette animation ne se fera pas au milieu de notre ordre du jour, mais en fin et elle sera assurée par la Fanfare de Gland.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2014.
3. Assermentation d'un Conseiller.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 75** relatif à l'établissement d'un diagnostic, de la formulation d'objectifs et de la modalité de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.
7. **Préavis municipal N° 76** relatif au budget de l'exercice 2015.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Georges Grandjean relatif au plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».
9. Rapport intermédiaire d'activités de la Commission de gestion pour l'année 2014.

Divers

10. Nomination d'une Commission permanente des pétitions chargées d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil (5 membres), art. 47, lettre c) du Règlement du Conseil communal.
11. Postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme».
12. Postulat de M. Jean-Marc Jaquier «Pour la réhabilitation d'une fontaine côté Jura du Temple de Gland».
13. Postulat de M. Patrick Uebelhart et consorts «Rives ou dérives? Les citoyens n'attendront pas que les poules d'eau aient des dents pour exiger l'ouverture publique du marchepied entre la plage et la parcelle forestière communale 1052 sise en bordure de la Villa Prangins».
14. Postulat de M. Martial Cosandier et consorts «Pour une meilleure sollicitation de la Commission énergie».
15. Interpellation de M. Yves Froidevaux «Quel avenir pour notre chaîne de télévision régionale NRTV?».
16. Divers + propositions individuelles.

- Présentation de la Municipalité du sondage de l'enquête de satisfaction, au sujet du transport urbain, (TUG) auprès de la population.
- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2014.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2014.

3. Assermentation d'un Conseiller

- M. Bachelard au nom du groupe GdG, présente M. Pierre-Alain Bringolf, en remplacement de Mme Maëlle Meigniez, démissionnaire. M. Bringolf habite Gland depuis février 2012; il est marié et sans enfant. Son père étant diplomate pour le compte du DFAE, il a passé ses jeunes années à l'étranger avant de revenir à Fribourg pour terminer son Gymnase et commencer une formation en Sciences Politiques. Attiré par la finance et le monde de la banque, il a rejoint le bout du lac dès 1983 pour travailler dans plusieurs établissements bancaires et sociétés financières. Spécialiste de gestion de portefeuilles, M. Bringolf poursuit ensuite sa carrière en tant que Chef de projet au sein de grands groupes de logiciels informatiques bancaires. Depuis 2011, il est partenaire et fondateur d'Alpha-Stratégies S.A. à Genève, société proposant des services financiers ainsi qu'un logiciel spécialisé dans la gestion d'actifs à l'attention de banques, de sociétés de gestion de patrimoine et de caisses de pension. Domicilié pendant 20 ans à Genolier, il a siégé au Conseil Communal durant deux législatures. Passionné de golf et de Grands Crus, il a également cofondé et animé, dans les années 1990, un Club de dégustation qui connut un grand succès. C'est également un amateur éclectique de musique allant du Classique au Rock, en passant par le Jazz. Il se réjouit de maintenir et parfaire un rapport privilégié avec la population de Gland et de participer à la vie politique de la ville pour faire profiter la commune de son expérience professionnelle. Merci de lui réserver bon accueil.
- Le président invite M. Pierre-Alain Bringolf à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de MM. Martial Cosandier et Cyril Gallay, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

4. Communications du Bureau

- Le 16 octobre, le Bureau, de même que la Municipalité, a reçu de M. Michel Grosbois le courriel suivant: *«Le samedi 11 octobre 2014 alors que j'arrivais sur le quai de la voie deux (2) à 0451 en gare de Gland et pour aller à destination de Genève, des hurlements ont attiré mon attention, une bande de jeunes hommes était sur le quai de la gare, vociférant bruyamment et étant visiblement sous l'emprise de produits excitants. Leur comportement était des plus inquiétants, principalement par la brutalité qui émanait de leurs gestes. La situation est devenue vraiment désagréable lorsqu'ils ont commencé à frapper les panneaux, les bancs, cherchant visiblement la destruction de biens publics. L'un d'eux, sous les encouragements des autres, s'est emparé d'un extincteur et a aspergé les murs de la gare et ensuite, l'extincteur étant vidé de son contenu, l'a projeté plusieurs fois contre les murs. Mon train ayant été annoncé suite à une modification sur la voie une (1), j'ai dû me déplacer directement près du bâtiment de la gare, ce qui me situait en contact avec le groupe. Ecœuré par le comportement agressif du groupe, par mesure de précaution vis-à-vis des autres voyageurs, des biens publics, et pour ma propre sécurité, j'ai contacté le 117 n'ayant pas eu du tout envie de trouver mêlé à une altercation avec une quinzaine de jeunes hommes, n'ayant pas toute leur raison. Mon appel au 117 ayant été des plus brefs pour les raisons susmentionnées, plus tard, une fois à en gare de Genève, j'ai recontacté le 117 pour donner plus d'explication au préposé. Le sergent qui m'a répondu, m'a transmis que les personnes avaient été interpellées suite à mon appel, mais que ce type d'agissements se retrouvaient régulièrement dans d'autres gares. Si pour les autres voyageurs, j'étais rassuré concernant la tranquillité de la gare, je trouve inacceptable que des biens communaux soient vandalisés de la sorte. De plus, une sorte de résignation semble s'installer, comme si le fait de mentionner que cela se produise également dans d'autres villes était une manière de banaliser l'acte d'incivilité, de le quittancer. En tant qu'habitant de Gland, ancien conseiller communal, cette déprédation de bien communaux est intolérable, j'espère vivement que la commune va facturer les frais aux personnes incriminées.*

Je trouve que ce type d'acte, le saccage d'un extincteur, est une double atteinte à la sécurité, celle en prime abord, de la destruction d'un bien communal, la deuxième étant de fait, la mise en situation de non utilisation d'un appareil de sécurité contre un éventuel incendie. Pour information l'extincteur a été ramené aujourd'hui par une personne de la commune (source Madame Marie Blaser – employée CFF).

Ce type de démonstration affligeante est inquiétante, il est du devoir de la Municipalité d'effectuer tous les efforts possibles et nécessaires afin de stopper ce type d'incivilités qui sont la représentation d'une fêlure du vernis de notre civilisation, cela avant qu'une montée en puissance des déprédations ne s'installe.

Je reste à votre disposition pour les éventuels renseignements concernant cette matinée.

Copies pour information: Prévention de la criminalité VD - délits contre le patrimoine (habitations, commerces, entreprises), Adj. Etienne Genton, CFF.».

- Le 26 octobre, le président, à l'invitation du Cercle fribourgeois de Nyon, a participé à la traditionnelle Bénichon. Malgré une salle comble, le comité s'interroge sur la pérennité de cette manifestation. En effet, les membres commencent à sentir le poids des ans et les forces vives se font rares. La date de l'année prochaine est agendée et il s'agira de la 70^e édition.
- Le 3 novembre, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil de ce 11 décembre.
- Le 18 novembre le président a reçu une invitation à participer ce 13 décembre au déjeuner offert par la Société de développement aux personnes du 3^e âge. Il y a répondu favorablement.
- Le 26 novembre, le président et la secrétaire ont rencontré M. Le Préfet lors de sa visite annuelle. Après quelques questions de routine et divers contrôles de documents concernant le Conseil, la discussion s'est poursuivie sur quelques points du règlement et en particulier sur les compétences du Conseil en rapport avec la nouvelle Loi sur les communes. Documents qu'il encourage vivement à consulter ainsi que la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques). Merci à notre secrétaire pour l'excellente tenue des documents et archives de notre Conseil et en particulier pour les procès-verbaux que M. le Préfet a lui-même qualifié «d'exemplaires».
- Le 26 novembre a eu lieu la séance de débriefing de la journée de réception des nouveaux habitants. Un certain nombre de couacs ont été relevés ainsi que la date de cette réception qui conviendrait mieux aux écoles et associations de la petite enfance si elle avait lieu plus tôt dans l'année, en mai ou juin, par exemple. La Municipalité s'est engagée à trouver des solutions.
- Le 30 novembre, le Bureau a procédé au dépouillement des trois sujets fédéraux soumis aux électeurs. Sur les 6'336 électeurs inscrits, 51% en moyenne ont voté. Résultats pour Gland:
Forfaits fiscaux: l'objet a été refusé par 2333 non, 860 oui, 50 blancs, 1 nul.
Halte à la surpopulation: l'objet a été refusé par 2733 non, 479 oui, 25 blancs, 1 nul.
Initiative sur l'or: l'objet a été refusé par 2675 non, 482 oui, 74 blancs, 3 nuls.
Les bulletins qui ont été considérés comme nuls contenaient, outre l'opinion de l'électeur, des mentions comme «avare», «hypocrite», ainsi que diverses ponctuations, telles que points d'exclamation ou d'interrogation.
- Ce 11 décembre, le Bureau a reçu un communiqué de la part de la Commission du personnel, lecture en sera faite au point 9 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes**: les travaux (gaz et commune) sur l'Avenue du Mont-Blanc, depuis le pont sous les voies CFF au giratoire Denner, vont se terminer pour la période des Fêtes. A fin janvier, si les conditions météorologiques le permettent, les travaux (eau) débiteront du pont CFF jusqu'au giratoire WWF, pour une durée de un mois environ.

Les travaux de réalisation de l'arrêt de bus sis en face de l'accès au Domaine Impérial sont en cours. Ces travaux pilotés par le Conseil régional permettront aux utilisateurs du Domaine Impérial, du Sentier des Toblerones et de la Maison Rose d'emprunter dès le changement d'horaire du 14 décembre la ligne 817, Nyon-Prangins-Gland.

- **Eaux:** une fuite d'importance du réseau d'eau sous-pression a été détectée grâce au système de gestion hydraulique. Cette fuite, sise à proximité du parking du Centre sportif, était de 800 l/min et s'écoulait directement dans le terrain sans qu'aucune déformation en surface ne soit visible.
- **Déchets:** les macarons d'accès à la déchèterie seront remis à chaque ménage au début de l'année 2015. Un courrier accompagnant cet envoi mentionnera que la remise d'un second macaron est soumise à émolument et quelques règles en termes de gestion des déchets seront rappelées.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** renouvelé un emprunt de 5 mio avec une augmentation à 6 mio au taux de 0,16% pour une période de 2 mois.

• **Sport:** la remise du mérite sportif cantonal a eu lieu à Villars-sur-Ollon, M. le Municipal a représenté notre ville. Le 3 décembre 2015, Gland aura la chance d'accueillir cette manifestation. Ce sera une belle occasion pour notre ville de se présenter et ce grâce à une retransmission en direct de 50 minutes environ sur la chaîne "La Télé".

La patinoire rencontre une nouvelle fois un grand succès; légère augmentation par rapport à l'année dernière. Parmi les nouveautés, il y a possibilité de louer la patinoire le soir pour, soit du patin, soit du curling et accepté qu'un groupe de patinage artistique vienne s'entraîner les dimanches matins, entre 9h et 10h.

• **VIVAG et santé:** l'émission de télévision 36,9° enregistrée à Gland a rencontré un très vif succès et a montré une belle image à l'extérieur. Les échos ont été élogieux, il fait bon vivre âgé à Gland avec toutes les possibilités et dynamisme que le groupe met sur pied; félicitations à VIVAG. Le 4^e Forum de Quartiers solidaires s'est tenu à Pully sur le thème "La relation du politique avec les personnes âgées". Les communes d'Echallens, Gland, Pully, Tolochenaz, Yverdon y ont pris part. Gland était représenté par M. le Municipal.

Le concours pour le nouvel EMS de Gland a été lancé et est terminé; le jury délibérera en février ou mars. Il y a un peu d'avance par rapport à la planification cantonale.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

• **Logement:** les premiers habitants ont pris possession de leurs appartements dans le bâtiment de la Coopérative Coopélia à Eikenøtt. Les dossiers des derniers coopérateurs ont été envoyés au Canton pour validation. Dès la mi-janvier, tous les habitants seront chez eux. Avec 50 appartements subventionnés, 16 appartements protégés conventionnés par le Canton et 17 appartements à loyers abordables, ce sont 83 appartements qui auront été proposés aux Glandois durant cette année.

• **Don du sang:** dès janvier 2015, les dons du sang se feront à la salle polyvalente de Montoly, de 13h30 à 19h15, les mardis 13 janvier, 14 avril et 15 septembre. A relever que chaque jour, dans le Canton, 100 personnes tendent bénévolement leurs bras pour venir en aide à des malades ou des personnes accidentées qu'ils ne connaissent pas. Cet acte est gratuit, mais il est essentiel.

• **Culture et Vision du Réel:** la nouvelle saison culturelle bat son plein avec une offre riche et de belle qualité qui touche tous les publics, des tous petits jusqu'aux grands-parents. Avec le spectacle de théâtre musical *Sautecroche aux petits oignons*, Grand-Champ a accueilli plus de 120 spectateurs le 10 décembre et le 11, ce sont 300 élèves qui ont pu assister au spectacle, après avoir pu profiter d'une médiation culturelle en classe. Le 17 décembre, Gland'Ecran présente *Mary Poppins* à 15h et *Chantons sous la pluie* à 20h. Le 18 décembre, Afterwork dès 18h30 au Foyer du théâtre et à 20 h *Happy Voices* en version Edition limitée qui nous fera découvrir un magnifique répertoire de Gospels.

Le 20 décembre, la Fanfare de Gland offrira son traditionnel Concert de Noël à 20h au Théâtre de Grand-Champ.

Visions du Réel est un nouveau projet qui voit le jour et va animer notre ville. Pour la première fois, la Ville de Gland et Visions du Réel s'associent pour offrir un moment d'émotion aux cinéphiles. Des flyers ont été envoyés aux Glandois. Le 13 décembre à 15 h, projection d'*Alphée des étoiles*, un film de M. Hugo Latulippe, prix du public de Visions du Réel en 2013. L'entrée est gratuite et un apéritif de Noël, offert par la Ville de Gland, sera servi à l'issue de la séance.

Pendant le Festival, soit du 17 au 25 avril 2015, le Théâtre de Grand-Champ accueillera les projections de Grand Angle, section tout public inaugurée cette année. Ces longs métrages, vitrine du meilleur du cinéma documentaire, seront diffusés à Nyon et à Gland à des dates différentes. Un moyen pour les spectateurs de ne rien manquer de l'offre du Festival.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Bâtiments scolaires:** la première étape de rénovation des bâtiments A et C des Perrerets arrive à son terme. Grâce à l'excellente collaboration entre l'architecte M. Longchamp et Mmes Thuillard et Baeriswyl de l'Etablissement primaire, tout s'est bien passé malgré l'activité du collège. Merci à M. Thillier du Service bâtiment et urbanisme pour avoir mené à bien ce chantier, ne reste plus que le gong à installer. Un important travail est en cours par l'architecte afin de planifier les travaux de la deuxième étape qui débiteront dès Pâques pour s'achever à la rentrée d'août 2015 concernant le bâtiment B.

- **Gare CFF, passage inférieur et quais:** le 20 novembre, une séance publique d'informations suivie par environ 120 personnes a eu lieu en présence de représentants de la commune et des CFF. Les appels d'offres ont été mis au concours par les CFF. Un préavis municipal devrait être présenté début 2015 au Conseil pour l'ensemble de cet important chantier.

- **Modifications du Règlement communal pour les zones d'équipements publics et toits plats:** l'enquête publique est terminée et n'a pas suscité d'opposition. Un préavis sera déposé en février 2015 avec adoption en mars puis, transmission au Canton pour mise en vigueur avant l'été.

- **Commission de salubrité:** suite à la démission pour fin 2014 de M. Alexandre Molleyres, la Municipalité a nommé M. Daniel Grosjean, au 1^{er} janvier 2015.

- **Télé-Dôle SA:** a tenu son assemblée générale le 3 décembre à St-Cergue. Le NStCM a annoncé son retrait de la gouvernance de Télé-Dôle SA. Un important travail est fait en collaboration avec le Conseil régional et la société Sogestar, entreprise qui gère les pistes françaises. Lors de cette assemblée, il a été annoncé une recapitalisation inévitable afin de rendre ces installations pérennes dans les années futures. Dans le premier semestre 2015, il devrait y avoir une assemblée extraordinaire.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Etablissement secondaire:** le 25 novembre, la Direction générale de l'enseignement obligatoire a fait part de la nomination de M. Cédric Rossier, actuellement doyen et enseignant à Nyon-Marens, au poste de Directeur de l'Etablissement secondaire de Gland. Il prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2015 et succédera à M. Jean Delacrétaç, en place depuis le 1^{er} août 2001. La Municipalité souhaite une cordiale bienvenue à M. Rossier et se réjouit de cette future collaboration. Elle tient également à souligner le travail réalisé et l'engagement témoigné par M. Delacrétaç durant les 13 années passées à Gland. M. Delacrétaç a participé au COPIL mis en place pour la réorganisation des Etablissements pour l'entrée en vigueur de la LEO et d'HarmoS. La Municipalité lui adresse ses remerciements et prendra officiellement congé de lui à l'occasion de l'apéritif de fin d'année des deux Etablissements scolaires, le 18 décembre.

Avec les arrivées de Mme Béatrice Saxer Brown et de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Sécurité publique à la gare:** comme annoncé lors du dernier Conseil, une première caméra a été posée juste après les vacances d'automne. L'insistance de la Municipalité auprès des CFF s'est avérée payante, elle a pu les persuader de l'utilité et de l'urgence de la pose de caméras à la gare. Une réunion sur place avec les CFF, le 18 novembre, a permis de déterminer les emplacements stratégiques pour 3 caméras supplémentaires. Le 8 décembre lors de sa séance, la Municipalité a avalisé le contrat. Il faut compter environ 8 à 10 semaines avant que les caméras soient en place.
- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Benjamin Reynolds, Madalina-Ioana Duroy, Clara Duroy, Fabrice Duroy, Marie-Ange Tanon, Filip Van Hoomissen, Ellen Van Hoomissen, Sophie Van Hoomissen, Sarah Van Hoomissen, Ann Van Looy.
- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mmes Joana Da Cunha Vale, Claudia Oliviera Cardoso et M. Mohamed Bouzenad.

Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Administration:** le référendum "Halte au surendettement et non la piscine" a abouti et a été validé le 2 décembre. Sur 1763 signatures récoltées, 115 ont été invalidées, soit 1648 signatures valables sur 1202 requises. La date de la votation n'est pas encore connue. Le référendum "Non à la hausse d'impôts" a été déposé le 8 décembre, après la parution le 5 décembre des arrêtés d'imposition validés par le Conseil d'Etat et la récolte des signatures court jusqu'au 15 janvier 2015. 1204 signatures sont requises.
- **Personnel:** arrivées: 1^{er} janvier 2015 de MM. Sébastien Martin, à 100% au secrétariat municipal et Thierry Blanc à 70% en tant que régisseur, son, au Service de la culture. Précision: ces arrivées ne sont pas de nouvelles arrivées au niveau du budget, il s'agit de gens remplaçant des personnes par rapport à 2014. Départs: 31 janvier 2015 de Mme Fabienne Perret, responsable des Espaces verts, de M. Gilles Guinand, collaborateur aux Espaces verts; le 28 février de M. Johan Poli, régisseur théâtre. La soirée du personnel communal a eu lieu 5 décembre.
- **Conseil régional:** le budget 2015 ainsi que les crédits concernant la RC1, Mies-Tannay-Founex-Commugny, la RDU, projet Eysins-Nyon-Prangins, les réseaux agro-écologique Nyon région et qui touche Gland ont été adoptés le 10 décembre. Les Chambres fédérales ont validé les investissements liés au projet d'agglomération N°2 et dans lequel figure le passage sous-voies. A l'issue de l'échec du PIR, en décembre 2013 un groupe de travail avait été désigné et a travaillé pour connaître les raisons pour lesquelles il avait échoué et pour pouvoir amener des idées, des propositions afin de démarrer dans les meilleurs délais une planification financière au niveau régional. M. Collaud participait à ce groupe. La transmission de témoin a eu lieu le 10 décembre entre le groupe de travail et le CODIR. Ce dernier va reprendre le travail sur les investissements. L'objectif est ambitieux, car il s'agit, d'ici juin 2015, de valider un préavis concernant ce plan d'investissements et de le passer dans les communes lors du 2^e semestre de 2015.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 75 relatif à l'établissement d'un diagnostic, de la formulation d'objectifs et des modalités de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.

- M. Cyril Gallay, rapporteur de la Commission technique, lit les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- **M. Labouchère:** ne comprend pas pourquoi l'on parle d'une étude qui est à considérer comme une mesure d'accompagnement ou incitative, sera-ce avec un résultat contraignant ou pas? La Municipalité

étant au courant des problèmes globaux ou de détails, ne pourrait-on pas commencer avec des mesures simples avec des personnes pour voir si cela marche plutôt que d'arriver trop tard, après avoir dépensé Fr. 50'000.-?

- M. Rohrer: il s'agit ici de faire un diagnostic et l'on ne sait pas encore les mesures à mettre en place, elles viendront en fonction du diagnostic. Pour répondre aux vœux, a) catalogue de solutions: la commune a 377 places de parc sur le domaine privé communal qui vont être louées; en comptant un taux d'occupation de 50 à 75%, on peut estimer des entrées entre Fr. 200'000.- et Fr. 250'000.- qui permettront de financer ces mesures; b) carences alternatives à l'utilisation de la voiture: dans le cadre d'un diagnostic, on verra les avantages et inconvénients de toutes les mesures qui vont être présentées et mises en place; c) concernant la consultation, la Municipalité va y réfléchir et étudier comment donner les résultats; d) bilan annuel devant être transmis aux Conseillers: un bilan devra être fait chaque année afin de voir si les mesures mises en place sont des bonnes mesures, il est proposé d'attendre fin 2016 pour avoir le premier bilan.
- M. Labouchère: ces mesures seront-elles contraignantes ou pas?
- M. Rohrer: il n'y aura pas de mesures contraignantes pour la mise en place de ce plan, la seule chose qui va être contraignante, ce sont les places de parc qui risqueraient d'être payantes.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

*A la majorité, 8 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 75 relatif à l'établissement d'un diagnostic, de la formulation d'objectifs et des modalités de mise en œuvre dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland, soit:
- d'accorder le montant de Fr. 49'680.- et d'autoriser la Municipalité d'entreprendre cette démarche.*

7. Préavis municipal N° 76 relatif au budget de l'exercice 2015.

- Mme Claudine Bovet, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Tacheron: relève quelques erreurs qu'il estime importantes: erreur d'addition, page 48, compte 715, le total doit être de CHF 330'262.- et non de CHF 407'930.-. Différence positive de CHF 77'668.-. 3 mauvais reports de chiffres du budget 2014 dans le budget 2015, ce qui ne facilite pas la comparaison d'une année à l'autre: page 47, compte 705, dans la colonne «charges»: CHF 174'000.- au lieu de CHF 168'000.-; page 52, compte 822, dans la colonne «charges»: CHF 360'000.- au lieu de CHF 335'000.- ce qui fait que les comptes suivants sont aussi touchés: pour le 822.3656.00, on passe de 0 à CHF 108'000.- et pour le 822.3818.00, on passe de CHF 305'000.- à CHF 222'000.-; page 53, compte 823, dans la colonne «charges»: CHF 255'000.- au lieu de CHF 275'000.- ce qui fait que les comptes suivants sont aussi touchés: pour le 823.3656.00, on passe de CHF 25'000.- à CHF 76'500.- et pour le 823.3818.00, on passe de CHF 250'000.- à CHF 178'500.-. Que peut entreprendre la Municipalité afin de corriger les erreurs découvertes?
- M. Collaud: remercie pour l'intervention et relève que les comptes ont été vus avec diligence. Concernant 2014, il va se renseigner auprès de la Bourse afin de voir ce qu'il s'est passé, mais cela n'influence nullement le budget 2015. Quant à 2015, il va vérifier s'il y a eu erreur au niveau de la formule ou de l'impression et tiendra le Conseil au courant.
- M. Labouchère: cela pose-t-il un problème de voter sur un budget faux, avant vérification?
- M. Collaud: la totalité des remarques sont sur le budget 2014 et n'ont aucune influence sur le vote du budget de 2015. Une seule remarque, celle de la page 48, compte 715, est à vérifier et il donnera la réponse à la fin des délibérations.
- Mme Million-Courvoisier: est surprise par les nouveaux postes prévus en 2015; 5,9 ETP c'est énorme. En lisant le rapport de la Commission de gestion mettant en lumière le fait que la Municipalité n'a pas d'outil pour mesurer la charge de travail réelle des employés communaux et se demande comment et sur

quoi elle s'est basée pour calculer ces ETP. Avant de recruter, on explicite les besoins, on mesure la charge de travail, on crée des indicateurs et c'est à partir de là que l'on calcule les recrutements nécessaires. Cette manière de faire n'étant pas usuelle, elle dépose l'amendement suivant:

«*Suppression des nouveaux postes prévus en 2015, soit 5,9 ETP, à savoir: Ressources humaines 0,3 ETP, poste 130, page 20; Bibliothèque 1,0 ETP, poste 150, page 21; Culture 0,5 ETP, poste 152, page 22; Informatique/Communication 0,8 ETP, poste 190, page 24; Bâtiment et urbanisme 1,5 ETP, poste 300, page 28; Infrastructure et environnement 0,8 ETP, poste 400, page 31; Service de la population 1,0 ETP, poste 615, page 44*».

Elle demande à la Municipalité avant tout recrutement d'établir les besoins et de les présenter au Conseil communal, avant toute chose.

- M. Cosandier: c'est n'importe quoi cet amendement. Sur quelle base repose-t-il? La Municipalité sait parfaitement gérer son personnel, il y a une confiance à avoir ou alors il faut remettre en question tous les postes en faisant le boulot des RH.
- M. Froidevaux: n'est pas surpris par cette proposition du PLR, c'est de bonne guerre. La Municipalité est interrogée sur les raisons de la création de ces 5 postes et les réponses ne sont même pas attendues pour déposer l'amendement. Que ces postes soient légitimes ou pas correspond plutôt à une stratégie. Il faut prendre en compte l'augmentation de la population, c'est un élément fondamental. Les indicateurs sur l'évolution des charges du personnel démontrent que l'on est plutôt en baisse par rapport au nombre d'habitants de la ville. Il faut tenir compte de cet élément-là; on entend souvent que tel ou tel projet est bloqué parce qu'il n'y a pas assez de personnel. Cette demande est raisonnable, il faut la soutenir et ne pas suivre l'amendement.
- M. Cretegnny: la Municipalité doit défendre le budget qu'elle a mis en place. Sur 24 communes, sans Lausanne, comprises entre 5'600 et 28'377 habitants, le nombre d'habitants par ETP varie entre 58,42 et 166,45, chiffre qui est exactement celui de Gland. Gland a la chance d'avoir un personnel qui fait bien son travail et qui fait que l'on arrive à tirer au maximum sur la corde, mais on ne peut pas aller au-delà. Il y a plusieurs indicateurs: l'évolution de la population, le nombre de projets et de charges générés dans chacun des Services et que l'on voit évoluer, le nombre de projets pouvant se retrouver en retard à la fin d'une année, les discussions très claires et permanentes avec les Chefs de service, il faut savoir que les postes présentés ne sont pas toujours acceptés, parfois un Service doit attendre un ou deux ans avant d'avoir un soutien au niveau du poste. La Municipalité a toute une série d'éléments qui lui permet de vérifier si elle se trouve dans le bon trend ou pas. Cette année, elle a fait un effort particulier sur l'adéquation entre le personnel et les tâches qui sont à faire parce que l'on arrive à un niveau où il ne faut pas descendre. La proposition est ahurissante lorsque l'on demande de présenter les indicateurs au Conseil communal; il faut avoir un petit cours sur la composition des organes d'une commune. Le Conseil communal octroie les crédits, fait des propositions, mais il est clair que l'exécution de ces propositions se fait au niveau de la Municipalité qui gère son personnel. Il n'y a pas de cogestion, elle n'est pas exclue par simple volonté de la Municipalité, mais tout simplement par la Loi.
- M. Labouchère: démontre par un graphique qu'à partir de fin 2010, la population a augmenté de 11%, les ETP de 22%, soit le double; le personnel administratif et d'exploitation de 23%; les assurances sociales de 29%; la Caisse de pension plus de 60%. La population est forte oui, mais on voit aussi ce que cela donne sur la législature.
- M. Collaud: rappelle que concernant la Caisse de pension, il y a la capitalisation, donc il faut aussi corriger le chiffre et ne pas mettre que les intéressants. Dans chaque société, il y a des paliers à passer. Il n'est pas possible d'avoir quelque chose de linéaire et dire qu'il y a un ratio fiable et rigide, ce n'est pas une courbe standard. Il ne faut pas montrer des graphiques que dans ce sens-là et mentionner des choses que dans une direction, seulement. A un certain moment, il faut faire un pas supplémentaire. L'effort que nous faisons, c'est parce que nous avons du retard. Nous avons peut-être fait quelque chose de faux? On aurait dû augmenter plutôt, on a serré au niveau du personnel et on a vu que l'on avait serré d'une manière un peu trop forte et qu'il faut lâcher la bride et cela se fait par étape.
- M. Freuler: on parle budget, donc chiffres et l'amendement parle d'ETP. Peut-on l'intégrer dans la discussion?

- M. Collaud: oui, on parle chiffres, donc il n'est pas possible de présenter un amendement avec des quotas, il faut annoncer un montant. L'amendement n'est pas recevable, on mélange des pommes et des poires, la préparation est un peu légère. Il faut regarder ligne par ligne, décider du salaire des employés et dire quel montant doit être baissé en faisant un amendement.
- M. Mawjee: oui, la discussion ne porte que sur les montants, mais il faut tenir compte que les montants correspondants n'ont pas été fournis. Nous ne savons pas quels sont les salaires et nous ne voulons pas le savoir, nous ne voulons pas faire de la cogestion. Le rapport de la Commission des finances mentionne que quel que soit l'aboutissement du budget ou référendum en cours, il ne pourra pas y avoir de baisse de charges, donc nous essayons de suggérer des pistes pour les améliorer. Si vous le souhaitez, nous proposerons un calcul pour baisser les charges du personnel in globo, correspondant à 5,9 ETP.
- M. Fargeon: il faut relire le préavis, c'est explicité à l'intérieur.
- M. Collaud: précise qu'à la page 5, par soucis de transparence, il est fait mention de la création de nouveaux postes et la modification du taux d'activité de certains collaborateurs pour répondre au besoin de l'Administration (CHF 525'000.-).
- M. Gallay: il faut choisir quel service on veut offrir. On parle de développement économique, d'entreprises et au Greffe, nous avons des personnes qui parlent des langues. Il est content d'avoir des gens compétents au sein de l'Administration. Pendant longtemps, il a été dit que Gland était une cité-dortoir et pour passer cette transition, il y a un coût qu'il faut assumer. Ce soir, il faut assumer la qualité de service que nous voulons avoir.
- M. Grandjean: cet amendement est clairement irrecevable. Libre à ceux qu'ils le veulent de présenter des amendements correctement formulés.
- Mme Million-Courvoisier: décide de retirer l'amendement.

Suite au retrait de l'amendement, la discussion sur le budget continue.

- M. Collaud: après vérification du compte 715, la différence positive signalée est bien de Fr. 77'668.- et la première version était bien de Fr. 330'262.-. Pour tout le chapitre 71, les additions sont correctes avec le chiffre corrigé. La correction sera effectuée au niveau du montant total du budget.
- M. Dorand: regrette que dans le plan des investissements les éléments ne soient pas numérotés. Il est difficile d'une année à l'autre, de voir lesquels ont passé en priorité 1, en 2, annulé pour les retrouver dans les crédits accordés et voir où ils se trouvent. Est-il possible de les numérotés?
- M. Mawjee: est surpris de trouver en page 23, un amortissement du patrimoine administratif pour une piscine dont les travaux n'ont pas encore commencé et surtout qu'un référendum est en cours. Il comprend qu'il y ait 1,5 point du montant des impôts qui soit affecté et que dans les commentaires, il est marqué que vous allez amortir extraordinairement la totalité des études qui ont été faites jusque-là, mais que déjà on commence à l'amortir avant de l'avoir financée, lui paraît prématuré et en est choqué.
- M. Collaud: toutes ces indications ont été données lorsque l'on a parlé de la piscine. Il avait bien été précisé que tout ce qui concernait le préavis 22, l'amortissement se ferait sur 2 ans; les calculs ont été effectués sur la base de quel était le coût de la construction de la piscine sur les 30 ans et c'était prévu de l'amortir sur les années 2015-2016 et qu'à partir de 2017, quand la piscine serait alors terminée, on commencerait seulement à l'amortir.
- M. Mawjee: l'affectation est déjà valable pour les préavis déjà votés?
- M. Collaud: lors du vote sur la piscine, l'affectation était mentionnée à partir du 1^{er} janvier par rapport à la piscine et que l'amortissement était pour l'ensemble de la piscine, vu que ce n'est pas que la construction, mais aussi les études faites avant. La Municipalité avait déjà anticipé sur le préavis du crédit concours où l'amortissement avait été effectué à 100%.
- M. Gallay: est surpris et déçu qu'il n'y ait pas plus d'amendements proposés par le PLR, lequel va lancer un référendum. Il n'a pas vu beaucoup d'arguments. Il est vrai que l'on peut dire, il faut faire ci ou ça, mais il faut être concret. On va perdre beaucoup de temps à combattre le référendum. La piscine est compliquée à gérer, ne traînons pas encore cette histoire devant les citoyens. Cela fait beaucoup.
- M. Davoine: par rapport à la modification du budget, ne devrait-on pas déposer un amendement technique afin de voter sur un budget correct?

- M. Collaud: l'amendement est que le budget final représente un excédent de recettes de Fr. 251'309.-
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 55 oui, 7 non, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 76 relatif au projet de budget de l'exercice 2015, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de produits de Fr. 251'309.-.

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Georges Grandjean relatif au plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».

- M. David Marandola remplaçant le rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de refuser la réponse municipale telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- M. Grandjean: remercie la Municipalité pour sa réponse complète expliquant bien la situation de ce PPA adopté il y a plusieurs années. La Commission propose de refuser la réponse afin de marquer son désaccord qu'il y a eu sur l'évolution depuis la dernière décision du Conseil. Il trouve inadmissible d'imposer un mur sur près de 500 m. et d'interdire à la population d'accéder à une forêt de 25'000 m² (22'000 du PPA plus 3'000 qui seraient repris sur le PPA de La Combaz). Cette forêt est idéalement située et devrait être ouverte au public. Cela ne nuirait pas aux batraciens censés être dans la dépression qui, elle, devrait rester entièrement protégée. Il invite à refuser cette réponse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse la réponse municipale au postulat de M. Georges Grandjean relatif au plan partiel d'affectation zone verte «La Ballastière».

Suite à cette décision, M. Grandjean dépose la résolution suivante:

«Le Conseil communal, après avoir pris connaissance du rapport de la Municipalité au postulat de M. Grandjean, souhaite que les dispositions prises lors de l'adoption du PPA par ce Conseil en avril 1999 soient respectées. En particulier, que la zone périphérique soit accessible au public.»

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de transmettre la résolution à la Municipalité.

9. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion pour l'année 2014.

M. Marandola, rapporteur, lit les vœux, puis les conclusions.

Le président donne lecture du communiqué de la Commission du personnel, reçu ce jour. (Conf. Annexe).

- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: rappelle aux membres et surtout à ceux de la COGES que les investigations de cette Commission sont légitimes, mais touchent à des responsabilités et qu'il faut savoir les mesurer. Le domaine de la gestion des Ressources humaines (RH) est certainement le point le plus sensible:

évaluation des collaborateurs et collaboratrices; relations entre collaborateurs, collaboratrices et leurs supérieurs hiérarchiques; vision des collaborateurs; de leurs patrons, ici de la Municipalité; de leur cadre de travail. La manière dont ces informations sont synthétisées, puis publiées (rapport téléchargeable sur le site communal), peut mettre mal à l'aise de nombreuses personnes, à commencer par les membres de la Commission du personnel, mais aussi les collaborateurs et collaboratrices qui ne se reconnaissent pas dans ce document.

M. le Président a lu la lettre du personnel et M. le Syndic ose espérer que chacun a compris que la Municipalité n'a pas commandé cette lettre.

Le problème initial est sans doute à rechercher dans la compréhension du rôle que chacun endosse dans cet exercice. On comprend la confusion et de citer le préambule du rapport *«Par ailleurs, la commission de gestion a eu des entretiens avec la responsable des ressources humaines et la commission du personnel, ces entretiens se sont déroulés en la présence de M. le Syndic; la commission de gestion constate qu'il est donc possible que les personnes susmentionnées n'aient pas pu s'exprimer de manière complètement libre»*. La Loi précise que la Municipalité est présente lors de telles auditions. La Commission n'a pas pour mission de collecter les doléances des collaborateurs de la commune. Pour cela, il existe des instances, dont la première est la Municipalité, puis celles représentant les employés, voire celles de conciliation, si un problème devait se poursuivre.

Concernant les conclusions du rapport, alinéa 2 *« La commission de gestion n'a pu déceler aucune trace d'anticipation, de planification ou de stratégie de développement de ressources humaines»*. C'est fort; si on lit bien, cela veut dire qu'il n'y a aucune gestion de Ressources humaines. Or depuis 2007, il y a eu la création du poste des RH; le développement des procédures de contrôle des absences et des heures supplémentaires et celui des entretiens d'évaluation, travail fait sur 3 ans avec un mandataire; la rédaction et l'adoption en collaboration avec la Commission du personnel du nouveau Règlement du personnel communal, validé par le Conseil communal; le développement de la formation continue; actuellement est en route une étude du fonctionnement de la Municipalité et de l'Administration ainsi que les relations entre ces deux organes, spécialement la question des compétences; aujourd'hui, il existe des délégations de compétences complètement différentes de ce qui se passaient avant au niveau des Chefs de service, parce que l'on arrive avec une automatisation des Services qui permet au niveau de la Municipalité de travailler sur le stratégique que sur la couleur des trottoirs; en 7 ans, la restructuration de presque tous les services a été faite; la création de 2 Services. C'est un travail extrêmement important qui a été fait et qui ne peut pas se réaliser lorsqu'il n'y a pas de planification. La COGES a peut-être décelé ceci dans le cadre des doléances du personnel et la Municipalité est surprise par ces indications. Concernant la distance entre le personnel et la Municipalité, avec les changements et les responsabilités qui sont faits au sein de l'Administration, il est bien clair qu'il peut y avoir une petite distance qui s'installe, elle est logique avec la commune qui grandit. Les collaborateurs ont leur Chef de service à disposition pour poser des questions et les municipaux sont aussi assez souvent dans les Services. En conclusion, M. Cretegy remercie toutes les commissions car elles peuvent être concernées par un tel travail et particulièrement la COGES à mesurer les responsabilités et agir avec prudence.

- Mme Villaine: constate que depuis quelques années nous n'avons jamais reçu de réponses aussi exhaustives de quiconque et en remercie M. le Syndic. Ce rapport, qui peut-être, n'est pas tout à fait dans les formes souhaitées ou attendues par la Municipalité a parfaitement rempli son rôle puisqu'il a apporté de nombreuses réponses.

- M. Froidevaux: n'est pas tout à fait d'accord avec M. le Syndic et il remercie la COGES pour son rapport intéressant. Il est vrai que des choses dérangent la Municipalité, mais des thématiques ont été abordées qui, à son sens, font partie du contrôle de la gestion de la Municipalité et ne sont pas choquantes. Page 6, il relève cette phrase: *«la lecture de l'échelle des traitements et de la classification des fonctions confirme cette égalité»*. Lorsqu'on lit ces lignes, il est clair que l'égalité salariale saute aux yeux et il ne peut que soutenir la demande de la Commission d'obtenir une labellisation du principe égalité homme-femme. Il invite la Municipalité et la Commission du personnel à négocier un Règlement de la Commission du personnel puisque semble-t-il, les réponses données sont insatisfaisantes et que leur statut n'a pas l'air très clair.

- M. Creteigny: dans le Règlement du personnel communal, il est bien précisé que c'est la Commission qui fait son règlement et le propose. La Municipalité a déjà discuté avec la Commission, elle sait qu'elle doit s'atteler à cette tâche. Il n'a pas dit que l'entier du rapport posait problème, mais dit que d'une manière générale le ton du rapport était un petit peu difficile et qu'il y avait des éléments, à la limite, faux. Peut-être que les questions ont été aussi mal posées et qu'il a été mal répondu? C'est possible et on se retrouve avec des éléments incorrects par rapport au travail considérable qui est fait avec les collaborateurs pour essayer de leur offrir un cadre de travail agréable.
- M. Marandola: est surpris que l'on dise que les questions ont été mal posées, cela voudrait dire que les membres de la Commission (9, échelonné sur deux années) se soient tous trompés, c'est étrange.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

10. Nomination d'une Commission permanente des pétitions chargées d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil (5 membres), art. 47, lettre c) du Règlement du Conseil communal.

- Mme Villaine au nom du Parti socialiste présente la candidature de Mme Marika Thévenaz.
- M. Cosandier au nom du groupe Les Verts présente la candidature de M. Patrick Uebelhart.
- M. Calabrese au nom du groupe GdG présente la candidature de M. Gilles Davoine.
- Mme Weber au nom du PLR présente la candidature de Mme Claudine Deprez.
- M. P. Regazzoni au nom de l'UDC présente la candidature de M. Yves Clerc.
- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Décision

A une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, Mmes Marika Thévenaz, Claudine Deprez et MM. Patrick Uebelhart, Gilles Davoine, Yves Clerc sont nommés à la Commission permanente des pétitions chargées d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil.

Avec les départs de MM. Rasul Mawjee et Gilles Davoine, le nombre de Conseillers présents passe à 65.

11. Postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme».

- Le président passe la parole à Mme Charlotte Gabriel pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, le Conseil communal accepte de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Postulat de M. Jean-Marc Jaquier «Pour la réhabilitation d'une fontaine côté Jura du Temple de Gland».

- Le président passe la parole à M. Jean-Marc Jaquier pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Grandjean: estime qu'il s'agit d'une simple interpellation plutôt que d'un postulat. Il propose de changer, ce qui permettrait de mettre le sujet entre les mains de la Municipalité du moment qu'il pourrait être traité dans le cadre de l'aménagement du Vieux-Bourg.

- M. Fargeon: cette proposition de changement permettrait de réfléchir en même temps que le reste puisque l'étude historique est faite, il faut juste "replancher" et ne pas avoir tout à représenter.
- M. Jaquier: accepte de changer son postulat en interpellation.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

L'interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, elle est transmise à la Municipalité pour réponse au prochain Conseil.

13. Postulat de M. Patrick Uebelhart et consorts «Rives ou dérives? Les citoyens n'attendent pas que les poules d'eau aient des dents pour exiger l'ouverture publique du marchepied entre la plage et la parcelle forestière communale 1052 sise en bordure de la Villa Prangins».

- Le président passe la parole à M. Patrick Uebelhart pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Gallay: demande, selon l'art. 73 du Règlement, de renvoyer la proposition à l'examen d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue par plus d'un cinquième des membres, une Commission chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat sera nommée.

14. Postulat de M. Martial Cosandier et consorts «Pour une meilleure sollicitation de la Commission de l'énergie».

- Le président passe la parole à M. Martial Cosandier pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Th. Genoud: comprend un peu cette frustration car il est vrai que cette Commission n'a pas encore beaucoup travaillé sur des projets. Il s'agit d'une Commission consultative qui peut être associée à des développements en travaillant ensemble, mais il n'est pas possible de la faire travailler à la place de professionnels engagés soit par des privés, soit par la Municipalité. La Commission peut être active à trouver des projets, des sujets et alimenter le travail dans les domaines de construction, d'énergie de la commune. Il ne faut pas mélanger les rôles.
- M. Cosandier: il ne s'agit pas de travailler à la place, ce n'est pas ce qui est dit. Une consultation n'est pas interdite; les enjeux énergétiques sont importants. Pour l'instant, cette Commission est virtuelle, la valeur ajoutée est aussi dans la consultation.
- M. Calabrese: voit mal une autre Commission préavis sur la Commission de l'énergie, ce serait compliqué. Transformer ce postulat en interpellation serait plus judicieux et simplifierait les choses.
- M. Cosandier: les auteurs ont hésité entre postulat et interpellation ne désirant pas que cela reste lettre morte s'il s'agissait d'une interpellation.
- M. Calabrese: le postulat n'a pas plus de valeur qu'une interpellation. Dans les deux cas, il faut une réponse de la Municipalité et c'est une Commission qui n'aurait pas besoin de siéger.
- M. Grandjean: cite l'art. 74, 4^e alinéa, donc on pourrait terminer l'interpellation par une résolution qui serait assez détaillée.
- M. Cosandier: n'est pas contre l'interpellation, il faut aussi que les autres membres soient d'accord.
- Mme Gilliland: est favorable à l'interpellation. Elle souhaite une réponse écrite de la Municipalité afin de bien préciser le rôle de cette Commission et savoir comment agir à l'avenir.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- Le président prend acte de la démission et remercie pour le travail effectué, malgré le peu de temps passé au sein du Conseil. Il souhaite à M. Nizzola plein succès dans ses futures activités.
- Mme Gabriel: a été interloquée par la page de couverture d'octobre de "Gland Cité". Pour illustrer un article mettant en garde les Aînés contre certains types d'arnaques, basés sur l'établissement d'un rapport de confiance, la rédaction a choisi une image d'un jeune, de couleur, portant casquette, chaîne en or et couteau. Elle imagine mal quelqu'un cherchant à se faire passer pour un policier, avoir un tel attirail. Quel message la rédaction cherche-t-elle à faire passer? Que souhaite faire la Municipalité pour éviter ce genre de problème?
- M. Creteigny: la Municipalité a aussi été choquée par cette image qui ne correspond pas du tout à l'image que l'on souhaite donner de Gland et qui de plus, arrivait juste après l'émission de télévision qui présentait plutôt une commune où il fait bon vivre et où les relations sont saines. Avec une image de ce type, c'est tout ce qu'il faut pour démolir celle présentée le soir d'avant. La Municipalité a pris contact avec "Gland Cité" et il s'avère qu'il s'agit d'une erreur dans le processus de sélection d'images. Des discussions ont eu lieu pour qu'il ne puisse plus y avoir ce type d'erreur; maintenant la Municipalité et la rédaction valideront ensemble les images.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président passe alors la parole à M. Michael Rohrer, municipal, pour la présentation du sondage de l'enquête de satisfaction, au sujet du transport urbain, (TUG) auprès de la population.

Pour cette enquête, 802 personnes ont été interrogées durant le mois de novembre. Thèmes abordés: Fréquentation des TUG et autres moyens de transport, tels que trains CFF, lignes de bus régionales 817, 830, 835, 836. Pourcentage d'utilisation, répartition entre hommes-femmes, tranches d'âge, ne prend pas le TUG.

Quels titres de transport employés? Le billet zonal est le plus employé, puis les abonnements annuels ou mensuels Mobilis et l'abonnement général, ensuite l'abonnement combiné CFF/Mobilis et les cartes journalières suisses ou Mobilis.

Déplacements, un seul ou plusieurs? En général un seul.

Connaissances du réseau et des prestations du TUG? Le sondage montre que très peu de gens connaissent bien le TUG, il y a un effort à faire au niveau de la communication.

Connaissance du billet Mobilis et de sa durée de validité? Seul 30% ont répondu juste.

Intérêt pour le transport public le week-end? Rappel, le système Publicar a été abandonné sur injonction du Canton puisqu'il existe des lignes régulières. La moitié des personnes interrogées a estimé que l'offre était suffisante pour le week-end.

Pour quelles raisons les gens ne prennent-ils pas le TUG? Ils préfèrent utiliser la voiture, se déplacer à pied ou en vélo.

L'itinéraire du TUG est-il bon? Les personnes ont fait des propositions pour que le TUG passe à certains endroits, plus fréquemment.

Satisfaction? Manque de places aux heures de pointe, autrement pas trop de problème.

Sécurité aux arrêts? Les plus jeunes ne sont pas satisfaits de la sécurité et du respect des horaires.

Service à la clientèle? Assez grand taux de satisfaction.

Trajet emprunté par le TUG? Satisfaction aussi; ce n'est pas l'itinéraire qui fait que les gens ne prennent pas le TUG.

Incivilités? 80% estiment que cela se passe bien.

Perturbations? Très peu de perturbations ou de grands retards signalés, mais lors de perturbations, les informations ne sont pas assez bonnes et les personnes sont mécontentes si elles ont raté des trains.

Les prestations fournies sur l'ensemble des lignes régionales et TUG obtiennent une moyenne de 7,2, soit légèrement en-dessous de la moyenne cantonale.

Que faire pour que les personnes prennent plus le TUG? Des passages plus fréquents, ainsi qu'une meilleure connaissance du réseau et de l'offre. Dès le changement d'horaire, la ligne 817 deviendra

Décision

L'interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, elle est transmise à la Municipalité pour réponse au prochain Conseil.

15. Interpellation de M. Yves Froidevaux «Quel avenir pour notre chaîne de télévision régionale NRTV?».

- Le président passe la parole à M. Yves Froidevaux pour le développement de son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Cretegy: NRTV est un média bien connu à Gland, dans une partie importante de notre District, ainsi que dans une partie des communes voisines de celui de Morges et la population semble se reconnaître dans cette chaîne comme l'a démontré une enquête de satisfaction en 2013. Elle est diffusée à travers les réseaux: TRN, Nyon et environs, S.E.I.C., Gland et environs, SEFA, Aubonne et environs. Les difficultés de NRTV sont connues: gouvernance inadéquate, montage institutionnel illisible, diffusion incomplète quant aux communes du District. Le financement pour les années suivantes est de plus remis en question. Gland, Nyon ainsi que le Conseil régional sont conscients du risque actuel de perdre un acteur médiatique très présent dans notre District. Suite au rapport de M. Bovet mandaté cet été pour étudier la pertinence et la faisabilité de la pérennisation de la télévision locale, d'intenses négociations ont lieu entre Gland, Nyon, Le Conseil régional et Communyon qui débouchent en ce moment sur une première étape à réaliser cette année, liée au financement d'une période de transition. Le Codir du Conseil régional, les Municipalités de Nyon, Gland rendront leurs réponses à la fin de la semaine prochaine.

Quant aux questions posées par l'interpellant, les réponses sont:

- 1) La Municipalité est favorable au maintien de ce média de notre région, sous une forme qu'il reste encore à définir, concernant en particulier la gouvernance, le mandat et le financement.
 - 2) sur le principe oui, mais en évitant que les citoyens glandois paient deux fois, soit à travers la S.E.I.C. et à travers la ville de Gland. La S.E.I.C. pourrait poursuivre son financement le temps nécessaire à la nouvelle structure d'exister.
 - 3) Au niveau du Conseil régional, la discussion a déjà eu lieu. Il entend donner d'une manière cohérente l'avis des trois partenaires politiques dans cette affaire, étant donné qu'au niveau du financement, la question aujourd'hui est sur le financement uniquement de la période transitoire et que par contre, demain il faudra s'engager et faire intervenir bien sûr le financement privé.
 - 4) C'est trop tôt aujourd'hui pour pouvoir le dire. La question est de savoir si raisonnablement NRTV, qui a sa place dans la région, peut revivre; il faut que cela soit pérenne et c'est à ceci que l'on s'attachera.
- M. Froidevaux: remercie la Municipalité pour avoir répondu si rapidement et pour les signes positifs qu'elle a transmis devant le Conseil communal. Il encourage la Municipalité à poursuivre dans cette direction et à tout faire pour sauver cette chaîne.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Divers + propositions individuelles.

Le président relève qu'il est de tradition que les membres du Conseil qui le souhaitent, fassent don du jeton de présence à une organisation ou association méritoire. Les chefs de groupe se sont concertés. Cette année, le projet retenu est celui de Mme Jeannette Weber.

- Mme Weber: propose de laisser le jeton à l'Association Vaincre l'Autisme. Cette association se trouve à Gland. La journée, elle accueille des enfants autistes dans un environnement spécialement conçu et adapté. Ils ont la possibilité d'apprendre et avancer dans le chemin difficile de leur vie. Merci pour eux.

- M. Nizzola: lit sa lettre de démission du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2014. Il regrette de ne pouvoir continuer son mandat devenu incompatible avec les nouvelles fonctions qui l'attendent dès le 1^{er} janvier 2015.

la 811 avec le prolongement jusqu'à la gare de Gland depuis Coppet, pour repartir par la Route du Lac sur Prangins et Nyon, cela peut être intéressant pour les habitants des Résidences du Golf et plus particulièrement pour les gymnasiens.

Quelle image a-t-on du TUG? Elle se situe à 6,7 de moyenne, ce n'est pas excellent, mais ce n'est pas si catastrophique non plus. Il va falloir travailler sur l'adaptation de l'offre au développement de la région.

La présentation et le rapport seront mis sur le site de la commune et pourront être consultés.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 12 février 2015 à 19h30 pour la prochaine séance.

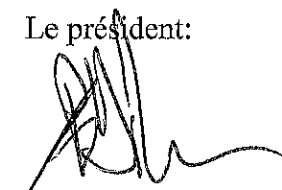
Puis notre Fanfare, qui cette année a connu un changement de présidence, l'inauguration d'une nouvelle bannière, de nouveaux uniformes et l'arrivée d'un nouveau directeur, M. Eric Verpillat, va interpréter quelques pièces à l'attention de l'assemblée.

Le président clôt alors la séance de ce soir.

Il est 21h57.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:



Maurizio Di Felice



La secrétaire:



Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de Mme Gabriel.
- Postulat de M. Uebelhart.
- Interpellation de M. Jaquier.
- Interpellation de M. Cosandier.
- Interpellation de M. Froidevaux.
- Communiqué de la Commission du personnel.